

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE RAHON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2023

Quorum : 8

Ouverture de séance : 20h00

Levée de séance : 21h00

Membres présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIIOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membre représenté : Mme JACQUOT Tania est représentée par Mme RACLOT Virginie

Président de séance : M. PUSSET Bernard.

Secrétaires de séance : Mme LAIBE Martine, M. LOLLIIOT Jean Pierre

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2023
- Elections sénatoriales : élection des délégués et suppléants
- Choix des entreprises de reboisement
- Fête du village
- Délibérations diverses

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2023

M. le Maire invite l'assemblée à exprimer ses remarques et/ou questions et à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2023.

II. Choix des entreprises de reboisement

M. le Maire rappelle que nous avons lancé une procédure adaptée pour le reboisement des forêts le 21 mars 2023. La clôture des offres était fixée au 24 avril 2023 à 17h00. ONF a établi la synthèse des offres qui a été proposée à la commission d'appel d'offres du 27 avril.

Pour le lot 1 : Travaux de préparation de la végétation

Nous avons reçu 3 offres

- COULET	24 420.00 € HT	26 862.00 € TTC
- TELLA	11 880.00 € HT	13 068.00 € TTC
- BIGUERE	13 310.00€ HT	14 641.00 € TTC

Pour le lot 2 : Travaux de plantation et dégagement

Nous avons reçu 1 offre

- COULET	56 377.60 € HT	63 225.62 € TTC
----------	----------------	-----------------

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de retenir les offres suivantes :

- **Pour le lot 1** : travaux de préparation de la végétation : 3 offres reçues
Entreprise retenue : entreprise TELLA pour un montant de 11 880.00 € HT, soit 13 068.00 € TTC.
 - **Pour le lot 2** : travaux de plantation de déménagement : 1 offre reçue
Entreprise retenue : entreprise COULET pour un montant de 56 377.60 € HT, soit 63 225.62 € TTC.
- **INFORME** les candidats non retenus dans les délais réglementaires.
 - **NOTIFIE** aux entreprises TELLA pour le lot 1 et COULET pour le lot 2 qu'elles sont retenues pour réaliser ces travaux.
 - **DEMANDE** à l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission d'Assistant Technique à Donneur d'Ordre d'émettre les ordres de service de démarrage des travaux ou les bons de commande relatifs à l'exécution du marché.
 - **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce marché.

III. Fête du village

Le Maire rappelle qu'en 2022, la municipalité avait octroyé une subvention de 1500 € aux associations organisatrices de la fête du village. C'est le foyer rural qui avait pris en charge l'administration générale. Cette année encore, il est prévu une descente de caisses à savon, un concours de vélos fleuris pour les enfants, la fête foraine et un souper dansant. La municipalité doit soutenir financièrement cette manifestation. Le maire propose de verser la même subvention (1 500 €) pour soutenir les associations qui font vivre le village. Les organisateurs ont acheté un chapiteau de 8m X 12m qui pourra servir à toutes les associations du village qui en feront la demande.

Résultat des votes :

Pour 12 voix : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie, RACLOT Virginie pour JACQUOT Tania.

Contre 2 voix : MM. LOLLIOT Jean Pierre, MERCET Daniel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations organisatrices de la fête du village, par le biais de l'association du Foyer Rural de Rahon d'un montant de 1 500.00 € pour l'organisation de la fête du village.
- **CONFIRME** l'inscription des crédits suffisants au budget communal 2023.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

IV. Elections sénatoriales : élection des délégués et suppléants

M. le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2023. Le vote est obligatoire. Nous devons élire 3 titulaires et 3 suppléants.

Nous avons une liste de 3 titulaires : PUSSET Bernard, RACLOT Virginie et MERCET Daniel.

Nous avons une liste de 3 suppléants : CAMUZET Frédéric, LAIBE Martine et BONGAIN Cédric.

Les titulaires seront appelés à aller voter le 24 septembre 2023.

1) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes et M. MERCET Daniel, LAIBE MARTINE, LAVRUT Madeline et GINDRE Dorine. La présidence du bureau est assurée par ses soins et le secrétariat par M. LOLLIOT Jean-Pierre.

2) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées sont les suivantes : M. PUSSET Bernard, Mme RACLOT Virginie et M. MERCET Daniel.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller vote à l'appel de son nom.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. PUSSET Bernard : 14 voix
- Mme RACLOT Virginie : 14 voix
- M. MERCET Daniel : 14 voix

M. PUSSET Bernard, Mme RACLOT Virginie et M. MERCET Daniel ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

3) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées sont les suivantes : M. CAMUZET Frédéric, Mme LAIBE Martine et M. BONGAIN Cédric.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller vote à l'appel de son nom.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. CAMUZET Frédéric : 14 voix
- Mme LAIBE Martine : 14 voix
- M. BONGAIN Cédric : 14 voix

M. CAMUZET Frédéric, Mme LAIBE Martine et M. BONGAIN Cédric ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

En cas d'empêchement majeur motivé d'un membre titulaire, le suppléant le plus âgé sera appelé à aller voter.

Le secrétaire du bureau de vote remplit le procès-verbal qui est transporté à la gendarmerie de Chaussin, et affiché en lieu et place habituel.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 24 juillet 2023 à 20h30.

Les secrétaires de séance



Le Maire,
Bernard PUSSET

